45e ANNEE. — N° 132

VENDREDI 17 NOVEMBRE 1905.

5c. # Journal du Lot 5c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne) ..... 25 cent.
RÉCLAMES ..... 50 »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LE COMMERCE MARITIME
DE L'ALGÉRIE

Deux conditions sont également nécessaires pour que la mise en valeur de l'Algérie atteigne le développement auquel elle est en droit de prétendre. Il faut, d'une part que les moyens de communication intérieure, que l'outillage des transports terrestres soient améliorés, enfin que les diverses parties de la colonie soient mises en rapport les unes avec les autres et que toutes aient des voies d'accès faciles vers la côte.

Nous avons vu que M. Jonnart s'était préoccupé de cette question. Il en signalait récemment l'importance dans son discours aux délégations financières. Il est revenu sur ce sujet dans l'allocution qu'il a adressée ces jours derniers aux ministres de l'intérieur et des travaux publics. Il a insisté sur la nécessité d'unifier les tarifs, d'améliorer les conditions d'exploitation et de remédier à la situation bizarre de certaines lignes de chemins de fer dont les concessionnaires ont plus d'avantage à ne pas transporter qu'à avoir un trafic.

On sait, d'autre part, que l'un des buts du voyage du ministre des travaux publics est l'étude des moyens de mettre le Sud-Algérien en communication avec la côte et la mise à exécution d'une réforme qui augmentera l'autonomie de l'Algérie en remettant au gouvernement général le service des chemins rattaché jusqu'ici à la métropole.

Mais l'Algérie ne produit pas seulement pour sa consommation et ce n'est pas chez ses voisins du Maroc ou de la Tripolitaine qu'elle peut chercher un débouché bien important pour les produits agricoles, les bestiaux et les vins qui constituent la majeure partie de sa production. Par sa situation géographique, sa grande voie de communication avec le dehors est la mer ; elle a besoin, aussi bien au point de vue militaire que dans l'intérêt de son commerce, d'avoir des ports bien outillés.

A cet égard, l'initiative privée a très efficacement secondé les efforts des pouvoirs publics. L'Algérie compte dix-huit ports, dont les principaux sont ceux d'Alger, d'Oran, de Bougie, de Philippeville et de Bône. Dans la plupart d'entre eux, les Chambres de commerce ont contribué pour une large part aux améliorations qui ont été réalisées et elles ont poursuivi leur œuvre avec une remarquable persévérance. A peine libérées des obligations contractées par elles pour l'exécution de certains travaux, elles ont fait de nouveaux emprunts ou de nouvelles avances en vue de donner au transit de nouvelles facilités.

C'est ainsi qu'à Oran, la Chambre de commerce a fait installer et entretient de fortes grues, qu'elle a fait établir des voies ferrées pour desservir les docks, construire sur les quais neuf grands magasins destinés à loger les marchandises qui transitent par le port, tant à l'importation qu'à l'exportation et qu'elle poursuit le projet de création d'un nouveau bassin à l'est du port actuel pour lequel la dépense prévue est d'environ dix-huit millions.

A Alger, la Chambre de commerce, les Compagnies de transport, les Sociétés industrielles ont également poursuivi, depuis de longues années, des travaux d'amélioration qui sont considérables. Il reste, cependant, beaucoup à faire pour que le port soit dans des conditions satisfaisantes. On a peine à croire que les cales de radoub, qui sont un organe de première importance et qui ont coûté cinq millions ont été établies de telle façon qu'elles sont inaccessibles aux navires par les gros temps, le ressac rendant la manœuvre des portes impossible. L'insuffisance des fonds ne permet pas aux navires d'accoster à quai. Les embarquements et les débarquements doivent s'effectuer à l'aide de chalands d'une jauge moyenne de cent tonneaux et qui sont au nombre de 390. Ils encombrent le port et gênent l'évolution des navires, ce qui est un premier et grave inconvénient auquel il faut ajouter le retard et l'augmentation de frais qu'entraînent ces manutentions supplémentaires, ainsi que les risques d'avarie auxquels elles exposent les marchandises. De 1884 à 1896, les travaux du port avaient coûté quarante-six millions et demi. De nouvelles améliorations sont en voie d'exécution dans la baie de l'Agha ; tout permet d'espérer qu'ils seront terminés et que, en dotant Alger d'un arrière-port étendu, ils en feront une place maritime de premier ordre.

Les Chambres de commerce des ports secondaires ne sont pas non plus restées inactives. De même que le gouvernement général, les commerçants savent assez combien la facilité des communications importe au développement de l'Algérie pour négliger ce qui peut augmenter son mouvement d'échanges. Ce mouvement est très actif, puisque, d'après les documents publiés par l'administration des Douanes d'Algérie, les relations commerciales avec la métropole ont exigé, en 1904, l'emploi de 3.590 navires jaugeant 3.192.124 tonneaux.

Les chiffres de 1903 avaient été 3.792 navires et 3.110.795 tonneaux. La décroissance du nombre de navires est la conséquence des grèves de Marseille et du monopole réservé au pavillon français pour assurer les communications entre la France et l'Algérie. Dans une note adressée l'année dernière au président du conseil, M. Jonnart reconnaissait que, grâce à ce monopole, nous étions, en temps ordinaire, mal servis et qu'en outre, cela coûtait très cher. Qu'une crise se produise, grâce au monopole, nous ne sommes plus servis du tout et cela coûte plus cher. Les producteurs dont les marchandises sont restées en souffrance et ont pourri sur les quais d'Alger en savent quelque chose.

Les navires chargés expédiés directement de l'Algérie à destination des autres colonies françaises ou de pays étrangers et *vice versa*, ont effectué, en 1904, 3.639 voyages, soit 65 de plus qu'en 1903. Dans ce trafic, la part du pavillon français n'a été que de 20 %. Elle était de 21 % en 1903, de 22 % en 1902 et de 28 % en 1901. Il y a donc une diminution constante et rapide qu'il ne dépend pas de l'Algérie d'enrayer, mais qui ne laisse pas d'être un symptôme inquiétant pour l'avenir de notre marine marchande. Le Parlement a fait de gros sacrifices pour encourager celle-ci et la protéger. Peut-être eût-elle eu plus d'avantage à un autre régime.

Chambre des Députés

Séance du 14 Novembre (matin)

PRÉSIDENCE DE M. DOUMER

La Chambre, ainsi que nous l'avons annoncé jeudi, dans nos « Dépêches » a continué la discussion des retraites ouvrières et a rejeté les contre-projets Gaillard-Bancel et Dubuisson.

Séance de l'après-midi

La Chambre reprend la discussion du budget de la justice.

M. Bouveri signale une brochure intitulée les *Grenouilles* dans laquelle il est fait mention d'un jugement du tribunal de Châlon-sur-Saône qui constituerait un acte de forfaiture.

M. Chaumié proteste contre l'intervention de M. Bouveri.

M. Bouveri demande qu'une commission de 33 membres soit nommée pour rechercher si les attaques contre la magistrature sont justifiée.

M. Lafferre proteste au sujet d'incriminations portées par M. Razimbaud contre le procureur général de Nîmes qui se serait laissé influencer par des raisons politiques dans une affaire de justice.

M. Lafferre dit que ce système d'incrimination doit être condamné.

M. de Dion vient lui aussi protester contre la présence de M. Paillot, commissaire du gouvernement.

Il raconte que ce fonctionnaire l'aurait fait écrouer, les menottes aux mains.

M. Rouvier répond à M. de Dion que le gouvernement n'avait pas à s'incliner devant les menaces proférées par M. de Dion contre M. Palliot.

M. Chaumié défend M. Paillot qui a fait son devoir de magistrat.

M. Rouanet s'associe aux protestations de M. de Dion, car il s'agit de la dignité des députés.

M. Gerville Réache dépose un ordre du jour tendant à inviter le gouvernement à faire respecter en toutes circonstances, les prérogatives parlementaires pour assurer l'indépendance de la représentation nationale.

Cet ordre du jour est voté à l'unanimité.

La discussion entre MM. Lafferre et Razimbaud reprend de plus belle : mais l'incident est vite clos et les 6 premiers articles du budget de la justice sont votés.

Et la séance est levée.

Séance du 15 Novembre (matin)

PRÉSIDENCE DE M. DOUMER

La Chambre continuant la discussion du projet de loi sur les retraites ouvrières a entendu la fin du discours de M. Henry Michel, qui a très vivement critiqué le système adopté par la commission.

Il dépose un contre projet qui est combattu par MM. Gueysse et Puech.

Séance de l'après-midi

La Chambre revient au budget de la justice.

Sur le chapitre 7, M. Honoré Leygues fait voter le projet de création d'une 3e chambre à la cour d'appel de Toulouse.

M. Steeg demande à la Chambre de s'occuper de sa proposition de loi tendant à modifier l'article 343 du code d'instruction criminelle.

M. Cruppi soutient la demande de M. Steeg et la Chambre renvoie à lundi la discussion de cette proposition.

M. Ferrette demande quelles garanties le garde des sceaux a exigé des candidats aux postes de greffier auprès des nouvelles justices de paix créées en vertu de la loi nouvelle.

M. le garde des sceaux donne toutes explications demandées et l'incident est clos.

Les articles 10 à 15 sont votés.

M. Grousseau dépose un projet de résolution relatif à l'ordonnancement des avances faites aux liquidateurs des biens des congrégations.

Le projet de résolution est repoussé.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 14 Novembre 1905

PRÉSIDENCE DE M. FALLIÈRES

Le Sénat vote des crédits supplémentaires ayant pour objet la réduction à 9 heures de la journée du travail dans les manufactures de l'Etat.

Une longue discussion s'engage au sujet de la réduction de 10.000 francs sur les crédits alloués : M. Rouvier demande le rétablissement de ces 10.000 francs.

Après discussion, satisfaction est donnée et le projet de loi est voté.

Le Sénat revient à la discussion sur la séparation, M. Halgan combat le projet : M. Boudenoot, au contraire se déclare partisan de la séparation qui, dit-il, doit être faite et promulguée avant le 1er janvier.

M. de Lamarzelle combat le projet, mais la suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

Et la séance est levée.

MOTS DE LA FIN

Mme Crétinot à une de ses amies :

— A propos, et le parapluie que je vous ai prêté ?

— Impossible à moi de le retrouver ; j'ai dû l'oublier quelque part.

— Eh bien ! gardez-le, je vous en fais cadeau.

La révolution en Russie

La Constitution

Conformément à l'intention manifestée par l'empereur dans le manifeste du 30 octobre d'étendre le droit de vote aux classes de la population qui, jusqu'à présent, ne l'avaient pas eu, le conseil des ministres élabore actuellement un projet conçu dans dans ce sens et dont la publication doit avoir lieu le plus tôt possible. Les élections à la Douma d'empire auront lieu aussitôt après la publication.

Insurrection à Vladivostock

Le bruit court qu'une insurrection a éclaté à Vladivostock et que des combats sanglants ont eu lieu dans les rues de la ville. Les colonies étrangères ont demandé à leurs gouvernements d'envoyer des navires de guerre pour les protéger.

L'*Askold* et les autres navires russes qui sont à Fou-San ont ajourné leur départ.

Graves événements dans la Pologne.

Le comte Witte a définitivement rompu les négociations avec les délégués polonais. La population, aveuglée par les belles phrases de la reconstitution de la vieille Pologne, a suivi en masse les séparatistes. Des comités de salut public se forment dans toutes les villes de Pologne et lancent des appels pour organiser des milices armées.

De son côté, le gouvernement russe a pris des mesures d'une rigueur exceptionnelle. Le général gouverneur convoqua les autorités et les représentants polonais, et leur déclara qu'ayant reçu du gouvernement des ordres très précis et très stricts, il conseille aux Polonais de se soumettre et d'oublier leurs projets séparatistes. Toutes manifestations et réunions sont interdites, et seront dispersées par la force armée.

Une dépêche de Berlin dit :

« On signale de la Pologne allemande un cas étrange de grève, qui est considéré comme un contre-coup du mouvement nationaliste de la Pologne russe. Dans une mine de charbon, quinze cents ouvriers ont quitté le travail. Ils sont tous Polonais et en dehors d'une augmentation de 15 o/o des salaires et de la journée du dix heures, ils demandent que l'allemand soit aboli comme langue officielle dans la mine et que la défense de parler polonais dans leurs rapports avec leurs supérieurs pendant leur travail, soit retirée. Dans d'autres mines, on se prépare à suivre cet exemple. »

Exécution des meneurs

Le Conseil de guerre siégeant depuis lundi, a terminé la première partie du procès des meneurs et des principaux auteurs de la révolte. Il a condamné à mort cent quarante-trois hommes, dont une partie fut graciée par le czar. Le reste fut exécuté séance tenante. Plus de trois cents ont été condamnés aux travaux forcés.

Le conseil a ensuite commencé le procès des accusés dont les fautes n'entraînent pas la peine capitale.

Une tentative intéressante

La commune de Brinon-sur-Sauldre (Cher), située en pleine Sologne, est une des plus vastes de France ; elle occupe, en effet, 11.704 hectares de superficie, dont environ 135 hectares sont des biens communaux.

Ces « communaux », la plupart incultes, étaient loués à différents fermiers pour un revenu de 2.300 fr.

Le maire de Brinon, M. Halaire, eut l'idée de vendre environ cinq hectares de biens communaux, moyennant 28.000 fr., d'emprunter à la caisse nationale des retraites 25.000 fr. remboursables en trente annuités, et d'employer cette somme de 53.000 fr. à la construction de sept fermes modèles, réparties sur les différents terrains appartenant à la commune.

Ces fermes, louées pour douze années depuis le 1er novembre, assureront au budget communal un revenu de 5.000 fr.

Le conseil municipal de Brinon a dénommé l'une des fermes « Communal Louis-Pauliat », du nom du sénateur du Cher, conseiller général du canton ; la seconde « Communal Henry-Maret », en l'honneur du député de l'arrondissement, et la troisième « Communaux Halaire », en souvenir du maire promoteur de l'exploitation.

Les autres fermes porteront les noms de Communaux de la Démocratie, de la Libre-Pensée, des Droits de l'Homme et de la Liberté.

La Mode

Des discussions, d'ailleurs courtoises, se sont élevées ces jours-ci dans les journaux au sujet de la mort de M. Person.

Quand je dis qu'on a discuté à propos de la mort de cet honnête citoyen, c'est une mauvaise manière de m'exprimer.

Le décès de M. Person est indéniable et personne n'a émis le moindre doute le concernant.

Du reste, ce n'était pas une personnalité que M. Person. Il vivait tranquillement dans son coin, modeste et simple, sans faire de bruit. Il a succombé de même, et le cours des événements n'a pas été troublé.

Pourtant, cet homme ignoré avait le droit de revendiquer, paraît-il, un étonnant titre de gloire.

Les uns affirment, en effet, tandis que d'autres le contestent, qu'il fut l'inventeur de cet extraordinaire instrument de coquetterie féminine connu sous le nom à jamais célèbre de crinoline.

C'est M. Person qui eut l'idée de cette épouvantable cage, qui mit en joie les humoristes et nous valut des avalanches de dessins comiques.

On lui devait bien une chronique nécrologique dans les journaux.

Or, ceci ramène l'attention des philosophes de ma trempe sur la facilité vraiment merveilleuse avec laquelle le sexe aimable accepte les fantaisies les plus saugrenues de ce tyran qu'on appelle la mode.

Des femmes qui ne voudraient pas consentir à leurs maris des concessions inoffensives et raisonnables, courbent la tête sans mot dire quand il s'agit de céder aux prescriptions de la mode !

La mode !

C'est une réponse définitive et sans appel.

— Mais, ma chère amie, c'est affreux, ce nouveau chapeau ! Ces modèles de robes sont ridicules ! Tu pleurerais de rage si, demain, à ton réveil, tu te voyais fabriquée de cette façon.

— C'est vrai !

— Alors ?

— C'est la mode !

On parle de l'émancipation des femmes.

J'estime que tant qu'elles n'auront ni le courage, ni le bon sens de se révolter contre les modes absurdes, elles ne seront pas émancipées.

Jadis, M. Person l'a bien prouvé !

LA CHAISE PLONGEANTE

On ne sait plus comment attirer les étrangers, là où ces bipèdes sont considérés comme un agréable élément de prospérité.

La nature est connue, et les « attractions locales », à force d'être rééditées tous les ans, finissent par ne plus provoquer aucune espèce de curiosité.

Pourtant, si mes occupations de plus en plus nombreuses m'en donnent le loisir, j'irai bientôt faire un tour du côté de Jersey, pour y assister au supplice de la chaise plongeante.

Il paraît, en effet, que pour punir les femmes qui dépassent les bornes, cependant si larges, de la permission qu'elles ont de quereller et d'agacer les maris, les autorités du lieu se proposent de rétablir ce genre de châtiment.

En quoi consiste-t-il ?

Rien de plus simple ! Et si jamais quelqu'un faillit attraper une solide méningite, ce ne fut pas, assurément, le facétieux gaillard qui inventa la chaise plongeante.

Expliquons comment on procédait autrefois, en Angleterre, pays qui eut le monopole de cette curieuse coutume. Une chaise était placée sur le bord d'une rivière ; on y installait avec beaucoup d'égards, mais solidement, la malade ; on roulait la chaise vers une sorte de jetée surplombant la rivière à l'aide d'une poulie, on descendait prestement la chaise jusqu'au fond de l'eau ; on la relevait pour l'immerger encore autant de fois que l'exigeait la gravité du cas.

Le nombre des femmes querelleuses et bavardes devait être alors moins considérable qu'aujourd'hui, car on ne comptait guère qu'une chaise plongeante par paroisse ; mais chaque paroisse avait la sienne. L'usage en remontait à une très haute antiquité. La chaise plongeante est mentionnée dans l'un des plus anciens recueils de coutumes comme « l'un des sept moyens les plus sévères de la correction ».

Telle est l'institution que les gens de Jersey se proposent de restaurer.

Faut-il que les femmes soient terribles dans ce pays !

A moins que ce ne soit un simple truc pour attirer du monde, grâce au concours d'une « plongeuse » de bonne volonté.

C'est, ma foi, bien possible !

INFORMATIONS

Le scrutin de liste

On annonce que M. Jaurès doit prendre l'initiative d'une proposition tendant à décider qu'à l'avenir les députés seront élus au scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

M. Ribot aurait, dit-on, donné son adhésion à cette proposition.

Délégation des gauches

La délégation des gauches s'est réunie lundi. Tous les groupes de gauche, à l'exception du groupe socialiste unifié, étaient représentés.

Il a été procédé à un échange de vues qui n'a été suivi d'aucune résolution.

La délégation, qui, on le sait, avait cessé de se réunir depuis plusieurs mois, a été d'avis qu'il convenait que les délégués des groupes de gauche se concertassent de nouveau à l'avenir toutes les fois qu'un débat politique serait annoncé.

En ce qui concerne les remaniements apportés à la composition du Cabinet, les délégués ont, à une grande majorité, manifesté une opinion favorable.

Les députés des ports

Toute la journée, des négociations ont eu lieu entre le ministre de la marine, les députés des ports et les délégués des grévistes pour arriver à une entente.

Le ministre a promis d'examiner, avec bienveillance, toutes les revendications des ouvriers, mais à la condition que ce matin la rentrée dans les arsenaux fussent au complet.

M. Ferrero, député du Var, doit adresser ce matin une question au ministre de l'intérieur qui l'accepte, sur le déploiement d'un trop grand nombre de troupes à Toulon à propos des grèves qui n'ont jusqu'ici donné lieu à aucun incident.

Les radicaux socialistes

Le groupe radical-socialiste a tenu une réunion sous la présidence de M. Puech.

M. Berteaux a fourni à ses collègues des explications sur la situation politique et militaire, qui lui ont valu

les plus chaleureuses félicitations de tous les membres présents.

Le groupe a ensuite voté la résolution suivante : « Considérant que le gouvernement ne doit s'appuyer que sur des républicains de gauche et qu'il est décidé à suivre une politique de progrès social et de réforme démocratique a résolu de soutenir le cabinet. »

MM. Berteaux, Baudin et Puech, ont été chargés de communiquer cette résolution au président du conseil.

Les instituteurs poursuivis

Trente instituteurs et cinq institutrices faisant partie du Conseil d'administration du Syndicat des instituteurs publics de la Seine étaient poursuivis mardi devant la neuvième chambre du tribunal correctionnel, sous la prévention d'avoir, étant fonctionnaires publics, formé illégalement dans le département de la Seine, en 1905, un Syndicat des instituteurs et institutrices publics de la Seine.

A l'appel de la cause, le substitut Lescouve a demandé au tribunal de surseoir à l'examen de la cause.

M. Cruppi, a-t-il dit, a déposé, hier, sur le bureau de la Chambre, au nom de la Commission des réformes judiciaires, un projet de loi d'amnistie visant les délits et infractions à la loi de 1884.

Par déférence pour le Parlement, j'ai l'honneur de demander au tribunal qu'il soit sursis à l'examen de la cause.

Me René Renoult, au nom des instituteurs poursuivis, a pris acte de cette déclaration du ministère public, en ajoutant que cette demande ne pouvait porter atteinte aux revendications de ces clients.

Le tribunal a alors ajourné l'affaire *sine die*.

La grève des ouvriers des arsenaux

Ainsi que nous l'avons annoncé mardi, les ouvriers des arsenaux se sont mis en grève pour protester contre le renvoi de l'ouvrier Denjam, accusé d'avoir manqué de respect à ses supérieurs.

Seulement ce n'est pas la seule revendication qui soit présentée par les grévistes; ils ont ajouté à la demande de réintégration de leur camarade, la liste des revendications anciennes.

Mardi, il n'y a eu aucun désordre, les manifestations qui ont eu lieu n'ont provoqué aucun incident grave.

Voici le nombre exact des grévistes dans les arsenaux et établissements de l'Etat :

Cherbourg, 390 grévistes sur 4.000.
Brest, 607 sur 5.836.
Lorient, 1.164 sur 4.603.
Rochefort, 2.100 sur 2.600.
Toulon, 6.100 sur 6.500.
Ruelle, pas de grévistes.
Indret, 296 sur 1.180.
Guérigny, 373 sur 783.

Ajoutons que l'ordre le plus parfait a régné partout dans la journée.

L'incident Brugère-Percin

Au cours du Conseil des ministres qui s'est tenu mardi, le ministre de la guerre a fait connaître au conseil qu'il a réuni, dans son cabinet, M. le général Brugère et M. le général Percin ; après échange d'explications, le général Brugère a déclaré qu'il n'avait jamais eu l'intention d'offenser le général Percin ; que, s'il avait vu le salut du général, il n'aurait pas manqué de le lui rendre, comme il l'a fait récemment. Dans ces conditions, le ministre a considéré que l'incident était clos.

Petites Nouvelles

Le Conseil de guerre d'Oran a condamné à mort le soldat Yves Lejeune, pour voies de fait envers un supérieur.

— Une délégation anglaise a remis lundi, à la ville de Paris, un morceau de bois provenant du vaisseau *Victory*, sur lequel fut tué l'amiral Nelson.

— Le monument de l'empereur Guillaume Ier, à Nuremberg, a été inauguré mardi en présence de l'empereur et de l'impératrice.

— Dans sa séance de lundi, le Conseil municipal de Paris a voté la laïcisation de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital Saint-Louis, qui étaient les deux derniers non laïcisés.

— La Fédération générale des cantonniers s'est réunie ces jours-ci en son 4e Congrès; une scission se serait produite et les dissidents ont jeté les bases d'une nouvelle association « la Fédération Nationale ».

REVUE DE LA PRESSE

De M. Poisson, dans la *France du Sud-Ouest* :

Et certes le prolétariat intellectuel est chose lamentable ; beaucoup de ceux qui, munis de diplômes, sont vaincus dans la lutte pour la vie, inspirent la pitié et méritent souvent mieux ; mais le remède n'est pas où nos conservateurs sociaux le mettent : il est dans une éducation différente et une organisation sociale plus équitable.

Une éducation différente tout d'abord. Ce qui explique l'échec d'un grand nombre de prolétaires intellectuels, c'est qu'ils sont les victimes d'une illusion qu'on n'a rien fait pour dissiper en eux. Ils croient à la vertu propre de leur parchemin et parce que jusqu'ici le troupeau de ceux qui le possèdent s'est dirigé mécaniquement vers certaines professions dites libérales, il suit le troupeau et il se trouve finalement « déclassé ». Il ne peut pas faire autre chose, dira-t-on ? Grave erreur. Ce n'est pas en vain que son esprit s'est formé, qu'il a reçu une culture supérieure. Si, avec cette culture qui lui donne une supériorité incontestable il acceptait les travaux en apparence moins relevés, il trouverait en lui une ingéniosité et un acquis qui lui permettraient de se placer au premier rang.

De Pierre et Paul dans la *Dépêche* :

Que les ouvriers des arsenaux, par leurs discours et par leurs votes, fassent cause commune avec le prolétariat et qu'ils voient avec plaisir les progrès du socialisme et le prochain avènement d'un ordre social nouveau ; qu'en attendant, ils appuient de leur concours leurs camarades de l'industrie privée, et qu'ils se solidarisent avec eux dans leurs luttes contre le patronat égoïste, cela est trop naturel pour qu'on y trouve à redire. Qu'ils approuvent et qu'ils secondent les travailleurs indépendants, c'est bien. Qu'ils les imitent, c'est une autre affaire.

A l'avis des socialistes et à l'avis de notre ami Jaurès, les fonctionnaires devraient avoir le droit « de se placer sur le même terrain et sur le même plan que la classe ouvrière ». Les espèces pourtant diffèrent ! Employé dans l'industrie libre, un ouvrier, qui est toujours à la veille d'un possible licenciement, peut, à son tour, refuser son travail. Employé de l'Etat, le fonctionnaire ne peut pas refuser son labeur. Il ne le peut pas, en raison de la nature même du contrat qui le lie. Dans ce contrat, il y a d'abord la tacite promesse d'une amélioration périodique de son sort par la voie de l'ancienneté. Il y a ensuite et surtout le formel engagement de lui servir une retraite finale. Est-ce que ces deux stipulations, dont il a accepté et dont il doit recueillir le profit, n'impliquent pas, n'entraînent pas la continuité de ses services ?

Revue de la presse locale

Le Quercinois n'est pas tendre pour son ami Marc Sangnier, le chef du *Sillon*, qui a commis le crime horrible d'apposer sa signature à côté de celles de MM. de Pressensé, Clémenceau, Anatole France, Buisson, etc. sur l'affiche intitulée « Pour nos alliés russes ».

Par son drame, *Par la Mort*, M. Sangnier Lachaux a blessé la morale naturelle et la morale sociale.

Par ses discours, plus sonores que nourris d'idées, il a faussé la conception sociale d'un grand nombre de jeunes ouvriers.

Par sa lettre à Henri Vaugeois et son meeting sur l'armée et la Patrie, il a précisé ses regrettables erreurs sur le patriotisme et la Patrie.

Dans sa conférence contradictoire avec Jules Guesde, il a amassé les erreurs historiques et les erreurs de langage. Dans ses journalières réunions et dans sa revue, il fait preuve d'utopies malheureuses et d'un manque de psychologie complet.

Par son affiche d'aujourd'hui, il se solidarise avec les anarchistes russes, chéris d'Hervé Nous le regrettons profondément. Sa punition est de voir son nom mêlé sur le placard avec ceux de Pressensé, insulteur de la religion, de Havet, promoteur du mouvement anticatholique dans l'école, de Buisson, l'adversaire de l'enseignement libre... Cela nous suffit...

CHRONIQUE LOCALE

Un peu de lumière s. v. p.

Tel Malborought, le *Réformateur* — pardon M. Rougier ! — s'en va-t-en guerre, et mironton mironton mirontaine, ne manque plus aucune occasion de dauber sur MM. Costes et Talou.

Ce n'est pas de l'entrefilet « Bienvenue ! » dont nous voulons parler ; mardi, ici même, on y a répondu ; c'est l'autre, « Un coup de balai s. v. p. » qu'il nous plaît de signaler.

Dans cet entrefilet, l'auteur trouve moyen, après avoir énuméré les divers nettoyages auxquels la voirie municipale devrait faire procéder, dans les rues de notre ville, d'attraper MM. Costes et Talou, de parler de mandat sénatorial, de la question des tramways, etc., etc.

A quoi tout cela peut-il bien rimer ? que veut donc finir par prouver le *Réformateur* ? quel but poursuit-on rue des Ecoles ?

Oh c'est simple, très simple.

Le *Réformateur* — pardon, M. Rougier ! — cherche tout bonnement à discréditer dans l'esprit des électeurs M. Costes, sénateur.

Et pourquoi ? M. Costes n'est donc plus digne, d'après M. Rougier, de remplir un mandat politique ? Il a donc démérité ? Sinon, quel est l'intérêt que peut avoir M. Rougier à dauber sur M. Costes ; celui-ci lui a-t-il refusé quelque service ???

Et contre M. Talou ? Quel motif peut donc faire agir M. Rougier contre le distingué conseiller général de St-Géry ?

Lui en voudrait-il d'être encore, percepteur, alors que lui M. Rougier ne l'est plus ?

Querelle bizarre, querelle d'allemand que tout cela et qu'il faut laisser pour compte à qui la soulève, à moins de dire bientôt tout ce qui se cache là-dessous et quels intérêts mijotent dans cette cuisine politique si sombre, si obscure du *Réformateur* — nouvelle manière — où l'on finit par ne plus y distinguer la couleur des tabliers des marmitons.

LOUIS BONNET.

L'EAU A CAHORS

Une fois de plus, notre population a connu les désagréments des crues du Lot et notre municipalité a pu se rendre compte combien étaient urgents les travaux de la nouvelle canalisation.

C'est de tous les projets municipaux, celui qui détient le record de l'ancienneté, et c'est aussi celui qui intéresse le plus les tous Cadurciens — sans exception.

Il est temps que l'on s'occupe enfin de lui, et rien que de lui, si l'on veut aboutir vite et bien.

Notre municipalité aura à cœur d'activer les travaux de canalisation, qu'il y a plus d'un an elle décida de faire exécuter.

Elle a vu aujourd'hui les inconvénients du manque d'eau et les difficultés considérables que provoque la distribution de l'eau au moyen de barriques.

Nous sommes certains, dès lors, que la municipalité fera le nécessaire, ainsi que le demande notre confrère de la *Dépêche*, pour que l'emprunt soit voté par le Parlement, pour qu'une machine soit adjointe au château d'eau et pour que la canalisation nouvelle soit établie, tout cela dans le plus bref délai possible.

L. B.

Compatriote

Notre compatriote, le capitaine Jouino-Gambetta, est nommé officier d'ordonnance de M. Etienne, ministre de la guerre.

Enseignement primaire

Par arrêté préfectoral sont nommés instituteurs et institutrices titulaires :

M. Lamothe, de Saint-Germain à Saint-Chamarand ;

Mme Robert, de Bégous à Cahors, rue du Lycée ;

Mlle Jouffreau, de Cahors, rue du Lycée, à Cahors, rue Fénelon ;

Mme Galey, d'Espédaillac à Bégous;

Mlle Paumès, adjointe à Albas, déléguée à l'Ecole primaire supérieure de Montcuq ;

Mlle Berthoumieux, de l'Ecole primaire supérieure de Montcuq, déléguée à l'Ecole primaire supérieure de Saint-Céré.

Sont nommés stagiaires :

Mlle St-Affre, d'Espédaillac à Seuzac (Larnagol) ;

Mlle Marty, de Seuzac à Espédaillac;

Mlle Puech, ex-déléguée provisoire, adjointe à Espédaillac ;

Mlle Reygasse, ex-déléguée provisoire, adjointe à St-Cirgues ;

Mlle Berthoumieux, de Martel à Gramat (adjointe) ;

M. Coldefy, de Saint-Chamarand à Martel ;

M. Bédué, de Gramat, adjoint à Saint-Germain ;

M. Loudes, ex-surveillant d'école primaire supérieure, délégué provisoire à Saint-Hilaire.

Société des sauveteurs du Lot

Une assemblée générale des membres de cette Société aura lieu demain vendredi à 8 heures et demie du soir à l'hôtel de ville (salle des mariages).

Présence indispensable.

Comité antiphylloxérique

Le comité antiphilloxérique se réunira le 18 novembre 1905 à 3 heures de l'après-midi dans une des salles de la Préfecture.

Cie SINGER, Cahors, demande Voyageurs. Appointements fixes, Comons.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 1 h. 30 soir.

La grève des arsenaux

La Préfecture maritime de Brest assure qu'il y a seulement 750 grévistes, mais la Bourse du Travail prétend que 1.500 ouvriers ont cessé le travail.

Une nouvelle proclamation officielle donne jusqu'à demain matin aux grévistes pour reprendre le travail. Passé ce délai les ouvriers grévistes seront renvoyés.

L'agitation en Russie

Une dépêche de Moscou annonce que le Comité Central révolutionnaire a décidé de continuer l'agitation, prétendant que le Tsar ne réalisera aucune des promesses quand le calme sera revenu.

Un complot contre le Tzar

Plusieurs arrestations d'anarchistes ont permis de découvrir un complot contre la vie du Tsar.

AGENCE FOURNIER.

* * *

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 1 h. 50.

La grève des arsenaux

2500 grévistes se sont réunis ce matin à la Bourse du Travail de Brest pour entendre M. Le Gall, ouvrier délégué de Brest, qui a rendu compte de son entrevue avec le Ministre de la Marine et qui a indiqué quelle était la situation dans les autres ports.

L'orateur termine son discours en exhortant les grévistes à continuer la lutte jusqu'à la réintégration de tous les ouvriers punis.

Alphonse XIII en France

Le roi d'Espagne, voyageant incognito arrivera à Paris dimanche matin. Il se rendra auprès de M. Loubet l'après-midi et, avec le Président, il ira chasser lundi à Rambouillet.

Souffrez-vous de la constipation, manquez-vous d'appétit, avez-vous mauvaise haleine, des nausées, des renvois, de la bile, etc. ? N'hésitez pas à acheter chez votre pharmacien une boîte de Pilules Suisses. Avec une **dépense de 3 à 6 centimes** par jour, vous guérirez rapidement.

Arrondissement de Cahors

Cassagnes

Enfin nos écoles ont de l'eau. Ne crions pas trop fort ; de l'eau, oui mais pour assurer tout juste le service de propreté. Figurez-vous un grand récipient rectangulaire cimenté, sans couverture, voilà le portrait de notre citerne, c'est déjà quelque chose, mais les feuilles, le papier et les poussières en décomposition ne permettent pas de se servir de cette eau comme alimentation.

Le but poursuivi est toujours acquis nous avons une citerne. La population est sans doute contente ; mais non, car a Cassagnes, il manque toujours quelque chose. Nous sommes à moitié novembre et pas un morceau de bois n'a été porté à nos écoles, de sorte que nos enfants souffrent du froid. Monsieur le Maire devrait songer à cela. Il est vrai que s'il songeait à tout ce qui est bien, nous aurions un maire parfait.

Les pères de famille.

Anglars-Juillac

Toujours des troupes nomades. — Les vols commis dernièrement dans les communes du canton de Puy-l'Evêque ne sont pas les seuls dont on ait eu à se plaindre de la part des troupes nomades qui errent trop fréquemment dans nos environs.

Précédant les habiles exploits qu'ils accomplissaient la même nuit dans les villages de Lagardelle ou ailleurs, les audacieux malfaiteurs s'introduisirent dans l'étable appartenant à M. L... et s'emparèrent d'une belle oie grasse, prête à manger. Ce vol fut commis vers onze heures du soir, avec une audace inouïe.

En présence des nombreux vols successifs qui viennent de se commettre et qui peuvent se renouveler à l'approche du nouveau passage des bohémiens, nous conseillons aux ménagères de se montrer rigoureuses dans l'intérieur de leur maison. Les voleurs méritent d'être impitoyablement chassés.

Arrondissement de Figeac

Cajarc

La Ste-Cécile. — C'est le dimanche 26 courant que la société musicale l'Alliance Cajarcoise fêtera, cette année, la Sainte-Cécile.

La commission administrative s'est réunie samedi dernier 11 novembre, en vue de délibérer à cet effet.

Nous croyons savoir que le bal traditionnel, qui depuis quelques années était abandonné, aura lieu cette année, si toutefois une salle convenable peut être mise à la disposition de la société.

Figeac

Le mauvais temps. — Le Célé est sorti de son lit et inonde en ce moment la plupart des prairies. La prairie de Ceint-d'Eau est couverte en partie. Il est à craindre que la crue ne prenne des proportions plus grandes encore.

Mort subite. — Dimanche, au moment où il allait soigner son cheval, M. Cérède, âgé de quatre-vingts ans, propriétaire à Roussilhe, banlieue de Figeac, a été atteint d'une attaque d'apoplexie foudroyante et a été relevé raide mort devant la porte de son écurie.

Bagnac

Probité. — Le jour de la foire, le nommé Elie Denoit, âgé de vingt ans, domicilié au Foursou, village de notre commune, a trouvé sur la place publique un porte-monnaie contenant la somme de 950 fr.

Ce jeune homme s'est empressé de faire annoncer sa trouvaille par le crieur public, et de cette façon le propriétaire a pu rentrer de suite en possession de l'argent qu'il avait cru un instant perdu. Fait à noter : ce brave paysan ne s'était aperçu de la disparition qu'en voulant payer une génisse qu'il avait achetée.

Félicitations.

Prudhomat

Noyée. — Les nommés Henri Messenguiral et Jean Salex pêchaient sur la Dordogne au lieu dit de Veyssières, quand tout à coup ils aperçurent le corps d'une jeune fille qui flottait sur l'eau. Il s'empressèrent de retirer l'infortunée, qui fut reconnue pour être la jeune Céline Rieu, âgée de cinq ans.

Tous les soins pour la rappeler à la vie furent inutiles.

L'on juge du désespoir des parents,

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 9

LE MILLIONNAIRE
ET
LE BALAYEUR DE RUES

par W. HERCHENBACH

IV

Dans les égouts

— « Faites alors ce que vous voudrez, et tâchez que ce soit fini pour dimanche prochain ; ce jour-là il ne sera pas chez lui et ses domestiques ne sont pas si nombreux. »

— « Je ferai ce que je pourrais, prenez maintenant un peu ma place, je suis fatigué. »

Sampson prit sa place et la conversation se poursuivit avec forces interruptions, Sampson ne pouvant parler et travailler à la fois.

— J'aurais pourtant besoin de savoir où vous en êtes et je ne puis me hasarder encore dans cette rue ; le mieux serait de nous donner un rendez-vous.

— « Mais si ce Bill vous suivait encore.

— « Ce n'est pas probable ; nous pourrons du reste nous déguiser afin de le dérouter.

— « Bien où nous trouverons-nous ?

— Après demain à deux heures dans le Tower : (tour de Londres) c'est sur mon chemin et je serai encore à temps à la banque.

— « Pourquoi à la tour ? »

— « D'abord parce que Bill ne nous y suivrait pas et ensuite parce que nous pourrons y causer sans éveiller l'attention de personne.

— « Bien, alors, j'y serai à temps.

Le travail continua ; de temps en temps Bill entendait une pierre rouler à terre, les deux complices travaillaient avec ardeur, ils ne parlaient presque plus, Bill ne savait pas bien ce qu'il devait faire.

Les coquins pouvaient descendre à tout moment et le découvrir ; en ce cas c'en était fait de lui. Il réfléchit pendant quelques instants.

La conversation qu'il venait d'entendre lui avait appris clairement que les deux scélérats se préparaient à voler une grande somme d'argent en entrant par les égoûts dans les caves où elle devait être.

Il ne lui restait pas un doute qu'il lui fallait trouver un moyen d'empêcher ce crime et d'avertir le possesseur du million. La seule chose qu'il savait de lui c'était qu'il passait ses dimanches à Windsor, et, combien de marchands de Londres faisaient de même. Un grand nombre d'entre eux y avaient leurs villas où ils passaient avec leurs familles le jour du Seigneur. Il aurait pu questionner de porte en porte à Wndsor sans trouver celui qu'il cherchait.

L'idée lui vint d'employer un autre moyen pour savoir le nom Il n'avait qu'à surprendre la conversation que les deux bandits devaient avoir dans la tour de Londres, peut-être qu'ils nommeraient celui qu'ils voulaient dévaliser. Et si cela même était impossible il pouvait avertir la police. Ce moyen ne lui souriait pas ; il fallait, en ce cas, donner son adresse et il pouvait être certain que les voleurs de Londres — et il y en a beaucoup — prendraient fait et cause pour Sampson et Joanny et ne manqueraient pas de les venger.

Il résolut d'abord de retourner sur ses pas ; quoiqu'il ne put voir, il se fiait à sa mémoire pour retrouver son chemin, mais il marcha longtemps sans atteindre l'échelle et il s'aperçut enfin qu'il s'était trompé de couloir.

Une anxiété mortelle s'empara de lui, si Dieu ne faisait pas un miracle en sa faveur, il mourrait dans ces conduits souterrains. L'instinct de la conservation de la vie est trop grand pour que l'homme n'emploie pas tous les moyens imaginables pour se sauver. Oubliant sa peur de Joanny et de Sampson, Bill se mit à appeler à haute voix ; l'écho seul lui répondit. A chaque pas qu'il faisait, sa terreur redoublait.

Livré tour à tour à l'espoir et au désespoir, jetant des cris de douleur, ou adressant au ciel de ferventes prières ; il passa plusieurs heures dans ces terribles alternatives.

— « Il n'est pourtant pas possible, se dit-il que je n'arrive à la fin.

Il ne trouva cependant aucune issue à ce nouveau labyrinthe. Ses jambes lui refusant bientôt leur service, il s'assit persuadé de l'inutilité de ses efforts.

Il pensa à sa pauvre mère, qui l'attendait en vain ; il se représenta sa douleur son anxiété et maudit sa curiosité. Il pria le ciel de le sauver de ce péril, et commença à retrouver un peu de calme.

Accablé par ses fatigues extraordinaire il s'endormit.

Il rêva. Tantôt il lui semblait qu'il se trouvait dans la petite chambre de sa mère, tantôt dans les rues de Londres exerçant son industrie. A la fin il crut être dans la mer nageant vers un rivage.

Il se réveilla et sentit ses habits tout mouillés, tâtant autour de lui, il trouva de l'eau à la place où il s'était assis.

Se levant en sursaut.

— « Oh ! je suis vraiment perdu ! se dit-il, la mer fait monter la Tamise.

L'eau montait en effet de minute en minute, elle atteignait déjà ses genoux. Bill essaya d'avancer, mais chacun de ses pas le convainquit de l'inutilité de ses efforts.

L'eau montait toujours avec un bruit terrible ; il lui semblait parfois qu'elle se retirait un peu et il la sentait le moment d'après, revenir avec une double vitesse.

Elle couvrait presque tout son corps ; il dut s'appuyer de toutes ses forces contre la muraille pour n'être pas renversé !

Et pourtant, car tel est le cœur de l'homme, il ne perdit tout espoir, que quand il sentit l'eau à son cou ; alors il crut que chaque battement de son cœur était le dernier. Joignant les mains, il se recommanda à Dieu et attendit la mort.

En ce moment l'eau commença à diminuer et disparut lentement, entraînant avec elle toute la vase qui s'était amoncelée depuis le dernier flux.

Ce danger imminent était passé, mais Bill n'était rien moins que sauvé.

Epuisé par les efforts qu'il avait faits pour se tenir debout, il tomba sans connaissance.

Combien de temps passa-t-il ainsi ? Il ne le sut pas, en se réveillant il se remit à prier. Tout d'un coup il vit briller dans le lointain une lumière et il entendit des voix. Il crut que c'étaient Joanny et Sampson et n'eut ni la force, ni la volonté de s'éloigner, il essaya de les appeler mais il ne put proférer aucun son !

Il vit alors un objet sombre s'approcher de lui, des aboiements lui firent comprendre que c'était un chien ; deux hommes en haillons le suivaient. Ils portaient chacun une lanterne et un gros bâton, mais ce qui leur donnait un aspect étrange, c'était une ceinture aux nombreux crocs de laquelle pendant des rats morts. Ces individus étaient des chasseurs de rats qui descendaient tous les jours dans les égoûts pour prendre ces rongeurs à cause de leur peau dont ou fait les gants les plus fins.

Combien d'élégantes dames et même de muscadins refuseraient de mettre ces gants s'ils les avaient jamais vus dans leur état primitif.

— « Qu'a donc le chien à aboyer ainsi ? Dik ! dit l'un des chasseurs.

— « Je ne sais, Ned mais c'est contre un objet qui est là par terre, répondit celui-ci.

Ils s'approchèrent, et à la lueur des lanternes, ils virent Bill.

— « Grand Dieu ! s'écria Dik c'est un garçon ! »

— « Est-il mort ?

— « Non, il lui reste encore un peu de vie.

— « Qu'est ce qu'il avait à faire dans les égouts ! il ne cherche pas de rats ! Il est sans chapeau sans canne et sans lanterne.

Le connais-tu Ned ?

(A suivre).

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'*Agence Havas*.

qui à leur retour trouvèrent leur enfant morte.

Saint-Céré

Assistance aux vieillards. — Au cours de la session de novembre, le Conseil municipal aura à fixer le chiffre représentant le coût minimum de l'existence en vue de l'application, à partir du 1er janvier 1907, aux vieillards, aux infirmes et aux incurables privés de ressources, de la loi du 14 juillet 1905, dans la commune de Saint-Céré.

Avant de convoquer l'assemblée municipale, M. le maire a réuni samedi, le bureau d'assistance pour étudier avec lui cette importante question ; après avoir entendu la lecture de la loi précitée et des instructions préfectorales qui l'accompagnent, le bureau d'assistance a établi de la façon suivante les secours à accorder aux personnes visées par la loi d'assistance sus-visée.

Logement, 25 fr. ; nourriture, 110 fr. ; chauffage 20 fr. ; habillement et divers, 45 fr. ; au total, 200 fr. par an. La part de la commune dans cette dépense est fixée à 15 o/o, le surplus sera supporté par le département et par l'Etat.

Les ressources que posséderont les personnes secourues viendront en déduction de la somme de 200 fr. qui leur sera allouée. Le nombre de ces personnes parait devoir être de 60 environ à Saint-Céré.

Pension militaire. — M. Jean-Jules Doucet, adjudant aux tirailleurs sénégalais, qui a 41 ans et 5 mois de services, vient d'obtenir la liquidation de sa pension de retraite, laquelle est fixée à 1248 fr. par an, avec jouissance du 15 janvier 1905.

M. Doucet est décoré de la médaille militaire ; il est le fils de M. le capitaine Doucet, chevalier de la Légion d'honneur, premier adjoint au maire.

Instruction publique. — Mlle Berthoumieux, déléguée dans les fonctions d'institutrice-adjointe à l'école primaire supérieure de Montcuq, passe, avec les mêmes fonctions à notre école primaire supérieure en remplacement de Mme Nairabèze, nommée à Aurillac.

Arrondissement de Gourdon

Labastide-Murat

Foire. — Notre foire du 13 novembre n'ayant pu se tenir par suite du mauvais temps, a été renvoyée au lundi 27 courant, jour du marché de quinzaine.

Martel

Nécrologie. — Aujourd'hui une foule nombreuse et recueillie, accompagnait à sa dernière demeure la dépouille de M. Maturié, ancien avocat du barreau de Gourdon.

Les cordons du poële étaient tenus par MM. Daynac juge d'instruction, Fleuret, Serres et Alibert avocats à Gourdon. Au cimetière, M. Daynac, au nom du Trinal et M. Fleuret, au nom du barreau, ont retracé en termes très élevés la vie du défunt, vie pleine de travail, de droiture et de bonté.

Nous adressons à sa famille éplorée nos plus sincères condoléances.

Montvalent

Vol de truffes. — Un vol de truffes assez important a été commis ces jours derniers sur des truffières appartenant à Mme Calmels, d'Artinsac, non loin du bourg de Montvalent.

Les soupçons se sont portés sur plusieurs individus habitant Montvalent ou les environs, lesquels individus ont la triste réputation de vivre de vol, de rapine et surtout de maraudages dans les parages des truffières.

La gendarmerie de Martel, mise au courant de ce vol, a commencé une enquête dont les résultats ne sont pas encore connus.

Dégagnazés

Brulée vive. — La jeune Armandine Lorthe, du village de Larofie, âgée de neuf ans, est tombée par accident dans le feu.

Aux cris poussés par l'enfant, qui était entourée de flammes, le père accourut. Malgré tous les soins, la pauvre petite est morte deux jours après des suites des blessures.

Souillac

Réseau téléphonique. — Un nombre important de commerçants et notables de la commune se sont réunis à l'hôtel-de-ville, sur la convocation de M. le Maire, afin de traiter la question relative à l'établissement à Souillac d'un bureau téléphonique se reliant à Brive.

Après discussion, les résolutions suivantes ont été prises :

1° Un bureau téléphonique se reliant sur Brive sera créé à Souillac par une réunion de commerçants et de notables.

2° Il a été prévu une dépense d'environ 16.000 francs, laquelle somme serait empruntée au taux de 4 0/0 par une commission composée de membres choisis parmi les souscripteurs.

Le remboursement du capital serait garanti par l'abandon fait chaque trimestre par l'Etat des produits bruts du téléphone.

Il est à prévoir que ce remboursement serait effectué dans l'espace de huit à dix ans.

3° Il serait fait face aux intérêts annuels par la commune pour moitié, et par les cotisations des souscripteurs pour l'autre moitié.

En prenant pour base la dépense prévue de 16.000 fr., l'intérêt à servir à la fin de la première année serait de 640 fr., dont 320 fr. faits par la commune et 320 fr. faits par les souscripteurs.

La part d'intérêt à verser pour chaque souscripteur serait d'autant plus faible que leur nombre serait plus grand.

Ainsi, si le nombre des souscripteurs s'élevait à trente-deux, ils auraient à débourser la première année chacun 10 francs. Si leur nombre était de quarante, le débours ne serait plus que de 8 francs et ainsi de suite. De plus, la seconde année, le capital étant réduit par le remboursement de l'Etat, les intérêts subiront une réduction proportionnelle qui s'accentuera les années suivantes jusqu'au remboursement intégral du capital, ce qui, suivant les prévisions, demandera huit à dix ans, comme cela a été dit plus haut.

En présence d'un si léger sacrifice, les commerçants et notables n'hésitent pas à prêter leur concours pour la réalisation du projet de téléphone et estiment qu'il y a lieu de faire circuler en ville une liste pour recueillir les souscriptions. Ils espèrent que le nombre des souscripteurs sera assez considérable pour que la part d'intérêt soit insignifiante pour chacun d'eux.

Il serait à désirer que, pour le succès rapide de l'œuvre, les personnes les plus intéressées prissent plusieurs parts.

Plus de la moitié des souscriptions nécessaires ont été déjà recueillies.

Nous espérons que tous ceux que la création à Souillac du réseau téléphonique intéresse n'hésiteront pas à apporter leur concours dans cette œuvre d'intérêt local.

La liste de souscription est déposée au secrétariat de la mairie où l'on peut se faire inscrire tous les jours.

Jambe fracturée. — Le nommé Bergougnoux, âgé de cinquante-six ans, habitant à Blazy, s'est fracturé une jambe en sautant un mur.

Les meilleurs soins ont été donnés au blessé par M. le docteur J.-J. Rebière.

Marché aux truffes. — Plusieurs gros acheteurs de truffes nous ayant demandé si les marchés spéciaux de Souillac seraient tenus avec les mêmes avantages pour les vendeurs que les années précédentes, nous avons cru pouvoir leur répondre que la municipalité, toujours soucieuse des intérêts de Souillac, ferait tous les sacrifices nécessaires pour amener sur nos marchés le plus grand nombre possible de vendeurs.

On annonce, pour cette année, une récolte très abondante de truffes, on peut donc compter que nos marchés seront des mieux approvisionnés.

Le commerce local ne s'en plaindra pas.

Vayrac

Bureau de bienfaisance. — Le bureau de bienfaisance s'est réuni sous la présidence de M. le maire.

Presque tous les indigents ont eu leur ration de pain augmentée de 2 à 3 livres en prévision de la mauvaise saison qui approche.

Les membres du bureau ont décidé, qu'à l'avenir, la distribution de pain aux indigents, commencerait le 1er novembre et se terminerait fin avril.

Fête patronale. — Notre fête patronale de dimanche dernier, n'a pas été bien brillante. Il a plu toute la journée sans discontinuer, le vent a soufflé avec une violence inouïe, à tel point que la plupart des poteaux ont été renversés. Les attractions ont été complètement délaissées. L'illumination a raté, ainsi que les feux d'artifice. Aussi les jeunes gens de la fête ne sont pas contents de leur journée ; ils n'ont pu faire leurs aubades qu'en partie ; les recettes n'ont pas afflué, et pour compenser le déficit, ils se proposent d'organiser une cavalcade pour dimanche prochain.

Vol d'une charrue. — Dans la nuit, on a enlevé une charrue à bœufs, dans le champ de M. Brunet, notaire à Lascabreyrie, commune de Bétaille.

Bibliographie

Les Animaux d'après Nature

« Avant les multiples découvertes de la photographie instantanée, l'expérience avait seule appris aux hommes spéciaux le mécanisme des allures chez l'animal.

« L'observation différente que les artistes d'autrefois, plus préoccupés d'idéal que de technique, déduisirent de ces allures, leur œuvre d'inspiration, en un mot, vient rendre ses comptes de nos jours, à l'éclatante vérité photographique.

« L'œil mécanique de l'appareil, l'évidence du cliché ont chassé les graphiques conventionnels de jadis ; les mouvements même les plus rapides furent enregistrés, et dès lors la fantaisie mourut au profit de la plus stricte exactitude. »

Ces lignes, empruntées à la plume autorisée de M. Emile Bayard, prouvent combien la nouvelle publication artistique de l'éditeur E. Bernard sera précieuse aux artistes, peintres ou sculpteurs.

Les quatre planches de phototypie que nous offre le deuxième numéro de la publication *Les Animaux d'après Nature*, nous montrent les types les plus divers :

La grâce et la gracilité harmonieuse du pur sang, la beauté autre, mais non moindre, du demi-sang et du cheval breton, la grimace malicieuse des singes, le charme doux de la chèvre d'Espagne, de la biche du Nord, des mouflons d'Afrique, la beauté décorative des flamands roses, l'activité du pigeon voyageur et la niaiserie de l'oie de l'Inde.

Ces animaux surpris dans leurs attitudes familières offrent aux profanes une série de tableaux amusants que la plume spirituelle de M. Emile Bayard a soulignés de gaies anecdotes.

Cette intéressante publication est en vente partout au prix de 1 franc le numéro.

Abonnement : 10 fr. — E. Bernard, éditeur, 1, rue de Médicis, Paris.

Comment se renseigner sur la Loi de deux ans ?

L'*Almanach du Drapeau* que reçoivent tous les ans en hommage le Président de la République, les principales autorités militaires et maritimes, et auquel l'année dernière l'Académie française a décerné une de ses plus hautes récompenses, vient de paraître avec des matières entièrement renouvelées et mises à jour d'un exceptionnel intérêt.

Cette merveilleuse petite encyclopédie embrasse toute la vie militaire depuis les données pratiques accumulées dans le *Mémento des Connaissances militaires et maritimes* jusqu'aux article d'une actualité saisissante : l'Armée chinoise et l'Armée marocaine, l'Epopée russo-japonaise, etc., les jeunes gens des futurs contingents et leur famille apprécieront surtout d'y trouver un précis de la Loi de deux ans expliquée. Le volume débute par 106 biographies et portraits des explorateurs français, puis viennent des articles sensationnels : les Femmes fortes, les premiers Pompiers du Monde, les Forces franco-allemandes à la frontière de l'Est, etc. L'emplacement des troupes et les tableaux explicatifs des 257 catégories d'emplois réservés aux anciens militaires ont trouvé place dans les 500 pages de ce livre unique publié par Hachette et Cie, illustré de plus de 1.700 figures, 1 fr. 50 broché ; cartonné, 2 fr. Edition complète : *Petit Annuaire de l'Armée française*, 3 fr. 75.

L'intérêt de cette publication s'augmente de nombreuses primes et d'une dotation de 1.200 francs pour un enfant de sous-officier et de 10.000 fr. de prix répartis en 12 concours.

Le Monde Illustré

13, quai Voltaire, Paris. Sommaire du numéro 2537 du 11 novembre 1905.

La révolution en Russie. — Grévistes et révolutionnaire chantent la « Marseillaise » dans la perspective Newski.

Paris : Le banquet de la Mutualité à la Galerie des Machines. — Avant le défilé. — M. Loubet plantant l'arbre Commémoratif.

Le retour en France de Paul Déroulède.

Dampierre : les funérailles de la Duchesse de Luynes.

Italie : Pose de la première pierre du Port de Gênes. — Le roi et la reine après la cérémonie. — Les cuirassés français l'« Iéna » et le « Bouvet » dans le Port.

Angleterre : Les usines modèles de Bournville et de Port-Sunlight. — Cottage ouvrier. — Repos des ouvrières dans le Parc. — Cours du soir. — Fabrication du savon et du chocolat. — Restaurant coopératif. — La « Boys'Brigade », etc.

Silhouettes contemporaines : Léon Lhermitte. — Œuvres de l'artiste : « Repos de moissonneuse », « L'aïeule », « Les Laveuses ».

Théâtre illustré : Miarka à l'Opéra-Comique. — Fred au théâtre Molière.

Roman illustré : *Les Intrus*, par M. Charles Esquier (Illustrations de Laurent Desrousseaux).

Théâtre. — Echecs, par M. D. Janowski. — Rébus. — Concours.

Le numéro 50 centimes

Le Globe Trotter

Le plus grand et le plus beau journal des voyages, aventures, explorations, etc. — Le n° 15 centimes. Abonnement d'un an, 8 fr. — Rédaction-administration : 4, rue de la Vrillière, Paris. Sommaire du 16 Novembre 1905.

Dans les Yerbalies, Paul Walle. — Les châtiments au Sant-Cyr Chinois. — Le « Globe Trotter » à travers le monde : G. T. — Moustiquaires portatives. Jeu Bosnien. L'arbre-chaise. Singulier attentat en Russie. — L'exploration fantastique du Dr Bergamy, Illustrations de Holewinski, Paul de Sémant. — Au pays des Magyars, Henri Renou. — Le Calvaire d'un petit Sibérien, (suite), Illustrations de Lœwy, B. de Zenzinoff. — Abandonné, E. Istivie. — Pêcheurs de perles. — Les aventures d'Hercule Hardi, Illustrations de Tofani, Eugène Süe. — Voyages de nos lecteurs. L'ascenseur le plus haut du monde. — Sports bizarres. — Le plongeon à bicyclette. — Enquêtes mutuelles. Les fauves domestiqués. — Curiosités naturelles : Compte-rendu des Sociétés de Géographie, L. P.

Nos Concours. Concours N° 198. (Les noms raccordés). **Soixante prix.** Solution du concours N° 192 (Le circuit coupé). Lauréats. M. Sphinx.

Bulletin Financier

A l'exception des fonds et des valeurs russes qui sont offerts, par suite des évènements qui continuent à se produire, le marché fait preuves des tendances un peu plus fermes. La liquidation s'est effectuée facilement, l'argent pour report s'obtenant de 2 1/2 à 2 3/4 0/0.

Notre 3 0/0 se tient à 99,80

Les Etablissements de crédit eux sont moins bien tenus. La Banque de Paris se négocie à 1550 ; le Comptoir National à 650 ; le Crédit Foncier à 715 ; le Crédit Lyonnais à 1125 ; la Société Générale à 642 ; la Banque de l'Union Parisienne fait 952.

L'émission des actions d'augmentation de Capital du Crédit Mobilier a eu un plein succès ; le cours de cette société reste à 144.

Parmi les valeurs étrangères ; la Banque Centrale-Mexicaine montre de bonnes dispositions à 468.

Le Suez conserve le cours de 4410 ; le Rio est bien tenu à 1634.

Sur le marché en banque, la hausse du Bec Auer se poursuit à 893.

L'obligation 5 0/0 du chemin de fer Mashonaland est demandée à 483.

Les rentes étrangères sont plus résistantes aux mêmes cours : l'Extérieure se traite à 92,20 ; l'Italien à 105,35 ; le Portugais à 69,12 quant aux Russes, ils font : le 3 0/0 1891 à 75,05 ; le 3 0/0 1896 à 74,25 ; le Consolidé à 87,05 ; le Turc vaut 90,40 ; la Banque Ottomane, 604.

Etude de Me SAUTET

AVOUÉ A CAHORS

VENTE

AU TRIBUNAL DE CAHORS

Le mardi, vingt-huit novembre 1905, à une heure du soir, d'un immeuble et dépendances sis à Limogne (Lot). Mise à prix **six mille francs**. S'adresser au dit Me SAUTET et à M. LECOUTURIER, administrateur judiciaire, 28, rue du Mont-Thabor, Paris.

Paul & Eugène

LORETTE

21, Avenue du Pont-Rouge, à Avesnes-sur-Helpe (Nord)

Atteints

l'un de Fièvre Hectique (dépérissement)

l'autre de Rachitisme

ONT ÉTÉ GUÉRIS

par

l'Émulsion SCOTT

le fortifiant,

le reconstituant

par excellence

des ENFANTS et des ADULTES

L'ÉMULSION SCOTT

est irréprochable comme préparation et comme qualité.

Elle est souveraine et ne peut être remplacée par aucune autre préparation ;

EXIGEZ-DONC BIEN

le flacon SCOTT

portant la marque ci-dessous :

LE PÊCHEUR

tenant sur son épaule une grosse morue

marque du procédé Scott

L'ÉMULSION SCOTT

se trouve dans toutes pharmacies

au prix unique de { 4.50 le flacon entier / 2.50 le demi-flacon

elle ne se vend jamais en litres

Echantillon envoyé franco contre 0.50 de timbres adressés, en mentionnant ce journal, à l'Emulsion Scott, (Delouche et Cie), 356, rue Saint-Honoré (Entresol), Paris.

Marque de Fabrique

MARCHÉS AUX PRUNES

Cancon (Lot-et Garonne), 14 novembre. — Petit marché à cause de la pluie. Apport, de 250 à 300 quintaux, vendus avec légère baisse sur les marchés précédents. Cours pratiqués : de 40 à 44 fruits au demi-kilo, de 53 à 55 francs ; de 50 à 54, de 42 à 45 francs ; de 60 à 64, de 34 à 35 fr. ; de 70 à 74, de 30 à 32 fr. ; de 80 à 84, de 24 à 25 francs ; de 90 à 94, de 18 à 19, francs ; de 100 à 104, de 15 à 17 francs, le tout les 50 kilos.

Valence-d'Agen (Tarn-et-Caronne), 14 novembre. — Peu de fruits apportés. Probablement, ce marché est le dernier de la campagne. Voici les cours pratiqués : gros fruits très rares et très recherchés. Ente, 50/4 fruits, 43 à 45 fr. ; 60/4, 35 à 36 francs ; 70/4, 27 à 28 francs ; 80/4, 24 à 25 francs ; 90/4, 19 à 20 francs ; 100/4, 16 à 17 francs ; fretin, 10 à 12 fr.

JE confie écritures faciles, copies, etc. à toute personne sérieuse, travail suivi, bien payé. Ec. **Importation**, 70, Rue Angoulême, Paris.

MANDELLI, CAHORS

En face la Mairie

HORLOGER, BIJOUTIER JOAILLER

CORBEILLES DE MARIAGE

Fantaisie. — Articles de Religion

ACHAT ET ÉCHANGE DE DIAMANTS ET DE MATIÈRES OR ET ARGENT

Réparation et gravure

Seul représentant de l'OMÉGA

Seul représentant de l'ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'Ecole Dentaire de France

Successeur de BAKER

75, Boulevard Gambetta

Maison Bouyssou, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE

L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

BOURGET DENTISTE

9 — RUE DU LYCÉE — 9

SEULE MAISON A CAHORS POUVANT livrer un Dentier dans la même journée

Tous les travaux sont garantis sur facture

Deux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs

GRANDE BAISSE DE PRIX

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 46

LES OUBLIETTES DU VIEUX LOUVRE

PAR

Henri AUGU

DEUXIÈME PARTIE

La Tête qui parle

VII

Le piège

— Courage ! lui cria Marie, c'est Coictier.

— Il essaye une clef.

Le médecin en introduisit plusieurs dans la serrure.

— Pas une ! murmurait-il en agitant sa trousse d'une main fiévreuse. Si on allait venir !... Ah ! prononça-t-il enfin avec joie, elle tourne...

Un instant après, il s'élançait dans l'oubliette.

— Sauvez Marcel ! dit la jeune fille.

— Où est-il ?

— Là haut... suspendu par sa chemise de mailles !

Le pauvre jeune homme était dans les affres de la mort.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'*Agence Havas*.

— Oh ! ces lames aigues ! murmurait-il d'une voix expirante.

— S'il tombe, s'écria Coictier.... Horreur !

Il connaissait ces tombes sanglantes.

— A moi ! fit Marcel. Mon bras se détend.

— Enfant, tiens ferme.

Et, renversant le seau, Coictier sauta dessus et atteignit la grille.

Il la repoussa avec force. Puis s'accrochant de ses mains au rebord du guichet. il prit son élan et se hissa dans le puits supérieur.

Là, il se servit des crocs de fer aux parois, pour arriver jusqu'a Marcel, le prit dans ses bras et le détacha.

Pour le descendre, il fallut prendre garde de ne pas se blesser aux lames d'acier.

Mais enfin, le médecin parvint avec Marcel auquel cette assistance inespérée avait rendu courage et connaissance, à regagner le puits inférieur.

— Marcel mon cher Marcel ! s'écria la jeune fille à travers ses larmes.

— Pauvre amie, dans cette épouvantable fosse ! disait ce dernier, songeant à elle plutôt qu'à lui.

— Mais toi-même ami !

— Quel atroce supplice auquel j'ai échappé !

— Ces souterrains suintent le sang, intervint Coictier.

Marcel l'embrassa à son tour.

— Cher maître, je vous dois la vie ?

— Fuyons ce séjour de la mort !

Le médecin se retourna vers la porte. Elle s'était refermée.

Il voulut la pousser.

— Fermée ! fit-il, étonné.

Prenant sa trousse de clés, il se disposa à la ouvrir.

Mais un cri de désespoir s'échappa de sa poitrine.

— Qu'avez-vous ? demanda Marcel.

Le médecin était comme anéanti.

— Ni serrure, ni trou de ce côté ! prononça-t-il avec un accent morne.

— Que faire ? dit Yolande.

— Notre prière pour mourir !

En pénétrant dans l'oubliette, Coictier n'avait pas remarqué que la porte, obéissant à un ressort s'était refermée doucement derrière lui.

Des pas venaient de retentir dans le couloir du souterrain, et une voix grêle disait en ricanant :

— Là, j'ai entendu un cri.

— On vient dit Marie.

— Silence ! enjoignit le médecin.

Une autre voix, grosse et rude, avait répondu dans le couloir à l'aigre ricanement :

— Bien inventé, n'est-ce pas compère !

— Olivier le Diable, tu es bien nommé !

On a déjà deviné le sombre grand prévôt et le diabolique barbier. Ils étaient accompagnés de plusieurs gardiens de la tour.

— Ouvre cette porte ! commanda Tristan à l'un de ces derniers, en montrant la porte de l'oubliette.

Le gardien obéit.

— L'écolier doit être mort, se disait le barbier.

— Sortez ! cria Tristan quand la porte massive eut tourné sur ses gonds.

Marie se montra la première.

Le grand prévôt s'inclina devant elle en disant :

— Le roi vous attend.

— Le roi fit Marie stupéfaite.

Coictier vint après la jeune fille.

— Vous aussi ! gronda Tristan avec son air bourru habituel.

— Et moi ! demanda une voix, celle de Marcel.

— Vivant ! s'écria Olivier comme pétrifié.

Tristan se pencha à l'oreille du barbier.

— Que faire de lui ? interrogea-t-il.

Le rusé frater n'était jamais long à se remettre.

— L'arrêt du Parlement ! répondit Olivier en lançant à l'amant de Marie un regard haineux.

— C'est juste ! grommela le grand prévôt.

Et s'adressant à l'écolier :

— C'est en Grève que tu mourras !

Marie poussa un cri déchirant.

— En Grève répéta Marcel.

Olivier le Diable se mit à ricaner de plus belle.

— Brûlée vif, avec ton Magicien !

On mit Yolande en liberté ; Marie et Coictier furent menés auprès du roi.

Des archers conduisirent Marcel au Grand-Châtelet, où déjà l'on avait enfermé le docteur noir.

Deux jours après, on les vit sortir tous deux de cette prison pour les transférer à la grosse tour du Palais.

Leur procès fut rapidement instruit par la chambre de Tournelle, instituée au Parlement pour juger au grand criminel.

On a parfaitement compris depuis longtemps, que le docteur noir n'était autre que Jean Faust ou Fustr, l'associé de Gutemberg.

Jean Faust eut beau représenter au parlement qu'il n'était venu à Paris que pour propager en France le grand art de l'imprimerie, le procès suivit son cours.

On accusait Faust d'être magicien et de faire commerce avec le diable.

— Tout ce que j'ai fait, répondait à ses juges le fils du riche orfèvre de Mayence, ne doit avoir rien de surprenant aux yeux d'un savant. Je ne me suis servi de la science que j'ai acquis à l'université de Cracovie que pour attirer la curiosité et me créer des adhérents.

— Mais votre Méphistophélès ?

— C'est mon fidèle Wagner...

Quant à Ulrich Gering, Michel Friburger et Martin Crantz, mes fidèles *pressiers*, qu'on interroge messire de La Pierre et Guillaume Fichet, de la Sorbonne, ils sont tout à leur art. Ce sonl d'intelligents ouvriers au cœur droi, honorant Dieu comme vous et moi.

Grâce aux deux docteurs en Sorbonne, les laboriers pressiers n'avaient pas été inquiétés.

Mais ni leur intervention ni leurs ardentes prières ne purent empêcher la condamnation de Jean Faust et de Marcel.

Ce dernier fut déclaré complice du sorcier, sur le témoignage de tous ceux qui avaient été victimes de ses prétendus talismans.

VIII

Le bûcher de la Grêve

La place de Grêve est pleine de populaire.

Du pavés aux toits, aux auvents sont attachées des grappes vivantes.

Les cris de Noël ! retentissaient comme au feu de la Saint-Jean.

C'est encore un feu qu'on est impanent de saluer ; mais cette fois, c'est le feu sinistre du bûcher qui doit dévorer deux victimes humaines.

En effet, une pile de bois s'élève devant la Maison aux Piliers, et sur ce bûcher se dressent deux poteaux auxquels on doit lier les condamnés.

(*A suivre.*)

CHOCOLAT MENIER

Méfiez-vous DES Contrefaçons

(SERVICE D'HIVER 1905-1906)

De Paris à Toulouse par Cahors

	17 DIRECT. 1re, 2e, 3e class.	5 (1) EXPRESS. 1re classe	23 (3) EXPRESS. 1re classe.	35 DIRECT. 1re, 2e, 3e class.	1125 OMNIBUS 1re, 2, 3e classes
PARIS (Orsay) dép.	2 56 s.	10 22	8 47	10 56 s.	—
PARIS (Aust.) dép.	3 11	10 31	8 56 s.	11 9	—
LIMOGES arrivée	1 57 matin	4 34 m.	2 56 matin	8 58	—
LIMOGES départ	3 19 matin	4 41	3 4 matin	9 29	—
BRIVE arrivée	6 23	6 28 soir	4 39	12 23	—
BRIVE départ	6 45	7 »	4 54	1 12	7 16
Gignac-Cressensac	7 20	—	—	1 47	7 54
SOUILLAC arr.	7 40	7 38	5 30	2 7	8 15
SOUILLAC dép.	7 45	7 40	5 33	2 10	8 28
CAZOULÈS	7 53	—	—	2 18	8 37
Lamothe-Fénelon	8 9	—	—	2 34	8 53
Nozac	8 19	—	—	2 44	9 5
GOURDON	8 31	8 8	5 58	2 56	9 17
Saint-Clair	8 40	—	—	3 5	9 27
Dégagnac	8 51	—	—	3 16	9 39
Thédirac-Peyrilles	9 2	—	—	3 27	9 51
Saint-Denis-Catus	9 13	—	—	3 38	10 2
Espère	9 22	—	—	3 47	10 12
CAHORS arrivée	9 32	8 47	6 34	3 57	10 23
CAHORS départ	9 41	8 53	6 43	4 7	7 30 soir
Sept-Ponts	9 51	—	—	4 18	7 42 soir
Cieurac	10 5	—	—	4 34	7 59 soir
Lalbenque	10 12	—	—	4 42	8 8 soir
Caussade	10 45	9 35	7 20	5 17	8 45 soir
MONTAUBAN arr.	11 19	10 2	7 46	5 54	9 24 soir
TOULOUSE.. arr.	12 13	10 49 s.	8 38	7 51	—

1131

De Toulouse à Paris par Cahors

	42 (4) EXPRESS	16 (2) EXPRESS 1re classe.	1140-1128 OMNIBUS 1re 2e 3e class.	1132 (*) DIRECT 1re, 2e, 3e cl.	4 EXPRESS 1re, 2e, 3e cl.	122 RAPIDE	1136 OMNIBUS 1re, 2e, 3e cl.	700 OMNIBUS 1re, 2e, 3e cl.
TOULOUSE..d.	1 » s.	2 43 s.	3 18 s.	5 45 s	8 55 s.	11 37 s.	9 16 m	5 48 m
MONTAUBAN d.	1 49	3 37	4 32	7 30	9 44	12 28 m	10 53	7 20
Caussade	—	4 1	5 20	8 11	10 6	—	11 33	8 1
Lalbenque	—	—	6 9	8 52	—	—	12 13 s.	8 43
Cieurac	—	—	6 19	9 1	—	—	12 22	8 52
Sept-Ponts	—	—	6 33	9 13	—	—	12 34	9 4
CAHORS arr.	2 45	4 38	6 42	9 21 s.	10 43	1 24	12 42	9 12
CAHORS dép.	2 49	4 49	7 6	5 57 m	10 47	1 28	—	9 29
Espère	—	—	7 19	6 11	—	—	—	9 41
St-Denis-Catus	—	—	7 33	6 25	—	—	—	9 54
Thédirac-Peyril.	—	—	7 47	6 41	—	—	—	10 7
Dégagnac	—	—	7 56	6 50	—	—	—	10 16
Saint-Clair	—	—	8 6	6 59	—	—	—	10 25
GOURDON	—	5 31	8 21	7 16	11 27	—	—	10 38
Nozac	—	—	8 30	7 25	—	—	—	10 46
Lamothe-Fénel.	—	—	8 39	7 35	—	—	—	10 55
CAZOULÈS	—	—	8 53	7 50	—	—	—	11 8
SOUILLAC a.	3 47	5 52	9 1	7 58	11 48	—	—	11 15
SOUILLAC d.	3 48	5 57	9 6	8 7	11 49	—	—	11 18
Gignac-Cressens.	—	—	9 36	8 40	—	—	—	11 44
BRIVE a.	4 24	6 33	10 7	9 11	12 25 m.	3 »	—	12 12
BRIVE d.	4 28	7 7	—	—	12 32	3 6	—	12 50
PARIS (A.) arr.	11 51 m.	4 14 m.	—	—	8 29	10 24	—	11 16
PARIS (O.) arr.	11 59	4 23	—	—	8 38	10 33	—	11 25

1126

1 et 2) 2e classe, pour 200 kilomètres minimum ; 3e classe pour 500 kilomètres.
3 et 4. 2e classe, pour 300 kilomètres minimum ; 3e classe, pour 400 kilomètres.
(*) Le train 1132 n'a lieu que les jours de foire à Montauban.

De Cahors à Libos

	(3e cl.)			
CAHORS. — dép.	6 5 matin	7 28 matin	12 53 soir	6 52 soir
Mercuès	6 19 matin	7 50 matin	1 7 soir	7 7 soir
Douelle (*Arrêt*)	6 23	—	1 11	7 11
Parnac	6 30	8 9	1 18	7 20
Luzech	6 36	8 20	1 24	7 27
Castelfranc	6 40	8 46	1 36	7 43
Prayssac (*Arrêt*)	6 52	—	1 39	7 46
Puy-l'Evêque	7 1	9 11	1 47	7 58
Duravel	7 8	9 25	1 54	8 6
Soturac-Touzac	7 16	9 37	2 2	8 14
Fumel	7 25	10 2	2 11	8 27
LIBOS	7 31	10 9	2 17	8 33
PARIS (Orsay)	11 25 s.	—	4 23 m	8 38 m

De Libos à Cahors

PARIS (Orsay)	7 55 s.	10 56 soir	7 28 m.
LIBOS.... dép.	7 55 matin	3 17 soir	9 9 soir
Fumel	8 1 matin	3 24	9 15 soir
Soturac-Touzac	8 11	3 34	9 25
Duravel	8 18	3 41	9 32
Puy-l'Evêque	8 25	3 48	9 39
Prayssac (*Arrêt*)	8 32	3 55	9 46
Castelfranc	8 39	4 »	9 51
Luzech	8 50	4 10	10 1
Parnac	8 58	4 18	10 9
Douelle (*Arrêt*)	9 3	4 23	10 14
Mercuès	9 8	4 28	10 19
CAHORS. — Ar.	9 20	4 40 s.	10 31 s.

Paris à St-Denis-près-Martel et Aurillac

PARIS (Orsay)... départ.	8h 47 s.	»	10h 56	10h 22 m
St-Denis-les-Martel	5 46 matin	10 1 matin	1 52 soir	7 37 soir
Vayrac	5 54 matin	10 29 matin	2 1 soir	7 45 soir
Bétaille (arrêt).	5 58	»	2 5	7 49
Puybrun	6 6	11 »	2 13	7 57
Bretenoux-Biars	6 18	11 13	2 23	8 7
Port-de-Gagnac	6 25	»	2 30	8 14
Laval-de-Cère	6 35	»	2 38	8 22
Lamativie	6 55	»	2 58	8 42
Siran (arrêt)	7 11	»	3 14	8 58
La Roquebrou	7 26	»	3 30	9 13
AURILLAC..... arrivée.	8 5	»	4 11	9 52

Aurillac à St-Denis-près-Martel et Paris

AURILLAC..... départ..	4h 32 matin	»	9h 27 matin	3h 9 soir
La Roquebrou	5 14 matin	»	10 7 matin	3 52 soir
Siran (arrêt)	5 27	»	10 20	4 5
Lamativie	5 44	»	10 37	4 22
Laval-de-Cère	6 2	»	10 55	4 40
Port-de-Gagnac	6 10	»	11 3	4 48
Bretenoux-Biars	6 19	7 41	11 15	4 58
Puybrun	6 30	8 5 matin	11 24	5 7
Bétaille (arrêt).	6 36	»	11 30	5 13
Vayrac	6 41	8 31 matin	11 36	5 20
St-Denis-les-Martel	6 48	8 42	11 43	5 27
PARIS (Orsay).. arrivée.	»	»	11 25 s.	4 23 m.

Nota. — Les jours de foires à Aurillac un train part d'Aurillac à 5 h. 4 soir et arrive à St-Denis à 7 h. 18 soir.

Le Buisson à St-Denis-près-Martel.

Le Buisson.. dép.	»	6 35 matin	11h 1	3 30	7h 30
Sarlat	7h » matin	7 33	12 »	4 40	8 43 soir
Cazoulès	7 41 matin	═══	12 41	5 24 soir	9 25
Souillac	8 1	10 30 matin	12 54	6 2	9 33
Le Pigeon	8 15	11 3 matin	1 8 soir	6 17	»
Baladou....Arrêt	8 19	»	1 12	6 21	»
Martel	8 26	11 33	1 20	6 29	»
St-Denis-p.-M. ar.	8 36	11 50	1 30	6 40	»

St-Denis-près-Martel au Buisson

St-Denis-p.-M..d.	»	6h 56 matin	»	12h 15 soir	7h 45 soir
Martel	»	7 10 matin	»	12 29	7 59
Baladou....Arrêt	»	7 16	»	12 35	8 5
Le Pigeon	»	7 21	»	12 40	8 10
Souillac	6h 5 matin	7 31	8h 5 matin	1 10	8 46
Cazoulès	6 13 matin	═══	8 15 matin	1 21	8 57
Sarlat	6 53	5 40 matin	9 17	2 23	9 40
Le Buisson.. arr.	»	6 38 matin	10 9	3 21	»

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

	EXPRESS					EXPRESS
TOULOUSE dép.	4h 57 matin	6h 52 matin	12h 46 soir	4h 1 soir	»	12h 25 matin
CAPDENAC arr.	9 53 matin	10 20 matin	4 1 soir	8 49 soir	»	6 32 matin
CAPDENAC dép.	10 11	10 35	4 9	9 13	4 35 soir	7 45
FIGEAC	11 1	10 47	4 21	9 28	4 55 soir	8 »
Le Pournel	11 45	»	»	9 53	═══	8 22
Assier	12 15 soir	11 10	4 45	10 7		8 35
Gramat	12 55 soir	11 29	5 6	10 29	3 54 soir	9 »
Rocamadour (1)	1 26	11 40	5(1) 16	10 41	»	9 24
Montvalent	1 57	»	5 31	10 58	4 30	9 45
St-Denis-p.-Martel ar.	2 12	12 1 soir	5 41	11 8	4 45	9 56
St-Denis-p.-Martel dép.	2 26	12 3 soir	5 48	11 12	4 51	10 5
Quatre-Routes	2 46	12 12	5 57	11 21	5 15	10 19
Turenne	3 12	»	6 6	11 30	5 42	10 35
BRIVE..... ar.	3 59	12 37	6 27	11 55	6 22	11 2
PARIS (Orsay) ar.	»	11 25	4 23 m	8 38 m	»	» »

1 Ce train ne s'arrête à Rocamadour que du 1er mai au 31 octobre.

Paris à Brive, Capdenac et Toulouse

	EXPRESS		EXPRESS			
PARIS (Orsay) dép.	10h 22 m	—	8h 47 s.	»	10h 56	
BRIVE..... dép.	6 42 soir	8 1 matin	4 46 matin	»	12 53 soir	
Turenne	7 7 soir	8 26 matin	» » matin	»	1 18	
Quatre-Routes	7 15	8 37	5 14	»	1 28	
St-Denis-près-Martel arr.	7 23	8 45	5 21	»	1 36	
St-Denis-près-Martel dép.	7 27	8 51	5 27	»	1 42	
Montvalent	7 39	9 4	» »	»	1 56	
Rocamadour (1)	7 57	9 25	5(1) 51	»	2 15	
Gramat	8 9	9 41	6 2	»	2 30	
Assier	8 28	10 2	6 21	»	2 51	
Le Pournel	8 37	10 12	» »	»	3 1	
FIGEAC	8 55	10 33	6 46	5 13 soir	3 21	
CAPDENAC arr.	9 6	10 44	6 57	5 26 soir	3 32	
CAPDENAC dép.	9 14	11 5	7 14	»	4 2	
TOULOUSE... arr.	12 23 m	3 50 s.	10 58	»	8 24	

1 Ce train ne s'arrête à Rocamadour que du 1er mai au 31 octobre.

De Cahors à Capdenac

CAHORS. — dép.	7 11 matin	1 27 soir	6 47 soir
Cabessut, halte	7 20 matin	1 36 soir	6 56 soir
Arcambal	7 31	1 47	7 5
Vers	7 40	1 56	7 13
Saint-Géry	7 49	2 4	7 21
Conduché	8 2	2 17	7 32
Saint-Cirq, halte	8 9	2 24	7 39
St-Martin-Labouval	8 26	2 33	7 46
Calvignac, halte	8 34	2 41	7 52
Cajarc	8 48	2 55	8 3
Montbrun, halte	8 59	3 6	8 12
Toirac	9 9	3 16	8 20
Lamadeleine	9 22	3 29	8 31
CAPDENAC. — Ar.	9 34	3 41	8 42
PARIS (Orsay)	11 25	4 23	8 38

De Capdenac à Cahors

PARIS (Orsay)	8 47 s.	—	10 56 s.	
CAPDENAC. — Dép.	7 29 matin	11 » matin	5 39 soir	
Lamadeleine	7 40 matin	11 11 matin	5 51 soir	
Toirac	7 50	11 21	6 3	
Montbrun, halte	7 58	11 29	6 12	
Cajarc	8 8	11 38	6 24	
Calvignac, halte	8 18	11 48	6 35	
St-Martin-Labouval	8 25	11 54	6 44	
Saint-Cirq, halte	8 32	12 1 soir	6 53	
Conduché	8 38	12 7 soir	7 1	
Saint-Géry	8 50	12 18	7 20	
Vers	8 55	12 23	7 26	
Arcambal	9 3	12 31	7 35	
Cabessut, halte	9 12	12 40	7 46	
CAHORS. — Ar.	9 20 m	12 48	7 54	

De Sarlat à Gourdon

SARLAT	9 » matin	1 29 soir	8 31 soir
Carsac	9 11 matin	1 44 soir	8 42 soir
Grolejac	9 19	1 54	8 50
St-Cirq-Madelon	9 24	2 1	8 55
Payrignac (arr.)	9 31	—	9 1
GOURDON	9 41	2 18	9 10

De Gourdon à Sarlat

GOURDON	7 35 matin	11 38 matin	4 50 soir
Payrignac (arr.)	7 44 matin	11 47 matin	--
St-Cirq Madelon	7 51	11 54	5 6
Grolejac	7 56	11 59	5 14
Carsac	8 6	12 13 soir	5 28
SARLAT	8 17	12 24 soir	5 42

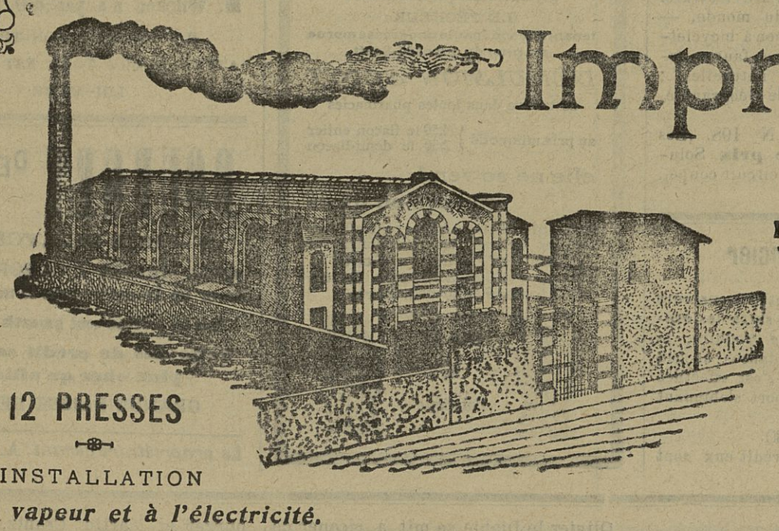

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

12 PRESSES

INSTALLATION

A vapeur et à l'électricité.

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais

DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE

de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue

du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux

des Associations des Anciens Elèves :

de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,

DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTRICES DE LA SEINE,

du Lycée Fénelon et du Lycée Molière

de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS